



Réflexions estivales sur les artistes-interprètes et le doublage

Ces dernières années, les professions artistiques ont subi, comme l'ensemble de la société, une crise grave. Malgré ce contexte difficile, le SFA a continué son travail de réflexion, débat et négociation pour faire progresser nos droits sociaux et professionnels au rythme des évolutions dans la pratique de nos métiers, dans le spectacle vivant comme dans le spectacle enregistré, dans tous les domaines d'activité des artistes-interprètes que nous sommes.

Aujourd'hui, après deux ans de discussions, la nouvelle version de la convention DAD-R, prenant en compte les nouveaux modes de diffusion et sécurisant davantage les artistes contre les abus, est sur le point d'être signée. Chacun d'entre nous, en lisant son contrat, peut mesurer l'importance de cette étape et l'impact sur ses revenus de la reconduction de cet accord.

A la rentrée s'ouvre une nouvelle négociation sur les salaires du doublage, notamment pour la télévision.

Quelques assemblées ouvertes à tous ont déjà évoqué diverses possibilités sans qu'une ligne claire, ralliant un large consensus, ne se fasse jour.

Certains depuis quelques temps, à la faveur de la concurrence des studios situés à l'étranger, s'emploient à souffler un vent d'angoisse sur les moins informés ou les plus inquiets dans le but de leur faire accepter d'importantes concessions sur les salaires ainsi que sur l'emploi, en proposant de multiplier le nombre de rôles. Peut-être animés sincèrement d'un esprit de sacrifice, espèrent-ils, en diminuant de façon importante les revenus des artistes, faire revenir le travail.

Rappelons que pour être concurrentiel face à nos collègues belges, compte tenu du niveau de leurs salaires et de la différence des charges sociales entre nos deux pays, il faudrait renoncer à plus de 30% de nos rémunérations. Qui est prêt à cela ? Et l'écart est encore plus important avec d'autres pays.

De manière plus raisonnable et responsable, le SFA souhaite proposer deux voies de réflexion qui seront offertes au débat lors d'une assemblée générale en septembre (à priori le 19 – notez déjà la date), afin de chercher si possible un consensus.

Pour simplifier un système devenu source de fraude, la première possibilité consiste à rassembler dans une même grille salariale le barème télévision nationale hertzienne/vidéo et le barème dit « câble ». Le paiement « à la ligne » qui assure des revenus équitables, quelle que soit la notoriété des comédiens, et une stabilité budgétaire aux employeurs, serait bien sûr conservé.

Une diminution modérée du prix de la ligne « hertzienne » serait négociée par nos représentants et le prix de la ligne « câble » s'y alignerait.

La structure interne de la grille avec des catégories comprenant des lignages et un nombre de rôles maximal demeurerait.

La deuxième possibilité, devant les inquiétudes de certains de voir le travail « câble » devenu plus cher partir en Belgique, serait de conserver le double système. Se poserait à nous alors le problème de la redéfinition des champs d'application entre petites et grandes chaînes numériques, le mot « analogique » n'ayant plus lieu d'y figurer. Nous proposerons les solutions que nous avons trouvées lors de l'assemblée et nous débattons des risques de délocalisation.

Le SFA rappelle que ces futures discussions s'inscrivent dans la continuité des relations entre partenaires sociaux. Depuis des décennies le SFA, parfois joint par d'autres syndicats, a mené des négociations et des luttes pour faire progresser la condition des artistes, et non seulement dans le secteur du doublage. Ce qui nous semble aller de soi aujourd'hui, comme l'accès à la sécurité sociale, aux congés payés, aux indemnités chômage est le fruit du travail de nos organisations.

Nos droits de propriété intellectuelle dans le doublage n'ont été reconnus qu'avec la convention collective de 1994 (copie privée payée par l'ADAMI) et il aura fallu trois mois de grève et dix ans de négociations pour obtenir enfin un vrai contrat de travail avec achat de nos droits (convention DAD-R du 05/01/2005, étendue par le ministre de la Culture). Dans ce cadre, Audiens a redistribué 11 millions d'euros à plus de 5000 comédiens et l'ADAMI aussi a redistribué des sommes très importantes.

Depuis 2005, l'extension par le ministre du Travail de l'accord national sur les salaires et de l'accord national sur les conditions de travail rendent leur application OBLIGATOIRE sur tout le territoire national pour les prestataires de service comme pour les artistes. Ces accords sont depuis 2008 intégrés à la Convention collective des entreprises techniques au service de la création et de l'événement, elle-même étendue.

Quels que soient leurs défauts, nos structures syndicales restent des outils précieux pour préserver nos droits et notre dignité.

Nous souhaitons à tous un bon été et nous nous retrouverons en Septembre pour continuer, nous l'espérons, sereinement, à débattre de nos orientations.

Bon été à tous.

Paris, le 11 juillet 2011